

Communiqué de presse

Rabat, le 4 août 2021.

Suite à la publication, par plusieurs supports de la presse internationale, d'allégations faisant état de supposées actions d'intrusion et d'atteinte à la vie privée sur des appareils téléphoniques, tout en portant des accusations directes visant des autorités publiques et des institutions nationales, la CNDP (Commission Nationale de contrôle de la protection des Données à caractère Personnel) annonce qu'elle se saisit du sujet.

A ce titre, la CNDP :

- Procédera à l'examen des différents allégations avancés par lesdits supports de presse,
- Évaluera la teneur et le caractère fondé des arguments qui les sous-tendent,
- Et mesurera leur impact sur la relation de confiance des citoyens et résidents au Maroc dans l'écosystème digital national et international.

La CNDP rappelle sa mission d'œuvrer au respect, selon les engagements internationaux du Royaume, les dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel, son décret d'application et les usages y afférent, du droit à la protection de la vie privée garanti par l'article 24 de la Constitution.